

Annexe 2: Listes de contrôle

Hôpital pour cas aigus

Conditions requises

- La responsabilité du poste de décontamination incombe à la direction de l'hôpital
- Il est doté d'un service d'urgence
- Il dispose d'un minimum d'antidotes C
- Il gère un poste de décontamination individuelle (pour 1 à 5 personnes)

Besoin en personnel = 8 personnes par équipe (max. 2h)

- 2 médecins
- 3 soignants
- 3 auxiliaires

Hôpital de décontamination

Conditions requises

- La responsabilité du poste de décontamination incombe à la direction de l'hôpital
- Le plan d'urgence en cas de catastrophe de l'hôpital doit être adapté
- Il est doté d'un service d'urgence
- Il dispose d'un large éventail d'antidotes C
- Il est doté d'un département de médecine nucléaire (pour le domaine A)
- Il est doté d'un département de virologie/immunologie (pour le domaine B)
- Il est doté d'un département de toxicologie/médecine interne (pour le domaine C)
- Il gère un poste de décontamination pouvant accueillir un grand nombre de patients (de 6 à un grand nombre) – localisé en dehors du service d'urgence
- Capacité de décontamination de 40 à 60 patients par heure = 6 douches
- Personnel d'exploitation supplémentaire nécessaire pour la décontamination (p. ex. personnel technique)

Besoin en personnel = 12 (ou 15) personnes par équipe (max. 2h)

- 2 médecins
- 4 soignants
- 4 auxiliaires (p. ex. sécurité, service du feu, service techn., administration)
- 2 auxiliaires pour l'accueil
- Pour les patients alités + 1 médecin + 1 soignant + 1 auxiliaire

Procédure de décontamination

Généralités

- Toujours entreposer le matériel d'intervention dans la zone verte
- La procédure de décontamination est mise en œuvre avec la coopération de non-médecins
 - portant une tenue de protection adaptée
 - ayant reçu une formation spéciale – formation en décontamination
 - et fait régulièrement l'objet d'exercices
- Les mesures d'urgence visant à dispenser les premiers soins aux blessés sont mises en œuvre par du personnel médical

- portant une tenue de protection adaptée
- ayant reçu une formation spéciale - formation en décontamination
- et font régulièrement l'objet d'exercices
- assurer une prise en charge psychologique

Triage (par le service d'accueil des urgences de l'hôpital)

- Sensibilisation du personnel - détection précoce d'une contamination
- Enregistrement administratif (système d'acheminement des patients résistant à l'eau)
- Prélèvement d'échantillons en vue de la préservation des preuves (du matériel de prélèvement approprié doit être à disposition)
- Stricte séparation des patients contaminés et des autres patients (2 voies d'acheminement des patients nécessaires)

Déshabillage des patients

Décontamination grossière (déshabillage)

- A l'abri des regards et des intempéries
- Séparation selon les sexes et la provenance (si possible)
- Tenue provisoire pour passer du poste de déshabillage à la douche
- Nettoyage mécanique des contaminations visibles (à l'aide de spatules, tampons, etc.)
- Conserver et étiqueter les effets pers. de chaque patient (sacs en plastique transparents)

Douche/lavage/séchage des patients

Il incombe au canton de prescrire

- les moyens de décontamination
 - pas de savon à pH neutre
 - autres moyens de décontamination
 - désinfectants (pas d'alcool)
- Appareils de détection (moyens de mesure)

Décontamination fine (bain, douche)

- 2 voies d'acheminement (personnes capables de se déplacer / incapables de se déplacer)
 - Douches montées au mur munies d'une douchette supplémentaire (température optimale de l'eau: 30°C)
 - Dispositif de dosage pour le savon
 - Appareil médical de nettoyage des blessures (p. ex. Mediclean ®)
 - Gants de toilette, éponges et serviettes de toilette à usage unique, serviettes de rechange
 - Un sablier par dispositif de douche
- Local supplémentaire pour les traitements qui ne peuvent être reportés (MISV)
- Patients capables de se déplacer
 - 1 min. pour s'asperger d'eau / 3 min. pour se savonner / 2 min. pour se rincer
 - Contrôle par un spécialiste en décontamination (techn. ou méd.)
 - Nettoyage particulièrement méticuleux des articulations, aisselles, plis de la peau, conduits auditifs externes et cheveux
 - Raccourcir les cheveux (d'entente avec le patient)

Habillage des patients

- Sous-vêtements de rechange
- Chaussons de rechange
- Protection contre les intempéries (p. ex. couvertures de sauvetage ou de laine)

Questions aux patients

- Questions aux patients / enregistrement des patients, des accompagnants et du personnel de transport
- Evaluation de l'état du patient par le médecin de triage

Traitement des patients à l'hôpital

- Triage par un médecin
- Places en assistance respiratoire (p. ex. pour les cas d'intoxication pulmonaire)
- Les personnes décontaminées asymptomatiques ne peuvent être autorisées à sortir qu'une fois l'agent responsable connu

Evacuation des eaux usées

- La procédure doit être fixée avec l'office cantonal responsable

Formation

- Formation uniforme pour toute la Suisse, dispensée par le Centre de compétences NBC de l'armée à Spiez. Informations et dates de cours à l'adresse <http://www.vtg.admin.ch/internet/vtg/fr/home/themen/san/koordinierter0.html>

A observer

- Port de la tenue de protection pendant une durée de 2 à 4 h
- Conditions climatiques
- Charge psychique
- Ravitaillement en liquide
- Relève à temps du personnel engagé